



Motion sur les difficultés financières à prévoir des collectivités territoriales - Assemblée Générale des Maires de Haute-Savoie Bonneville, 8 novembre 2014

L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie, réunie en Assemblée Générale le samedi 8 novembre 2014 à Bonneville, a décidé à l'unanimité de ses membres présents, d'alerter par la présente motion les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les collectivités territoriales, leurs habitants et les entreprises.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer et les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Cette diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie soutient ainsi pleinement l'action et les demandes de l'AMF à savoir : le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ; l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ; la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Au-delà de la baisse des dotations, les élus de Haute-Savoie tiennent également à alerter solennellement le gouvernement des conséquences importantes à venir face à la montée en puissance du fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC), qui grève déjà lourdement les budgets des collectivités contributrices. Les élus dénoncent un FPIC totalement aveugle, ne tenant compte ni des spécificités des territoires de montagne, ni des efforts de gestion opérés par les collectivités.

L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie se fait également le porte-parole des inquiétudes des maires du département relatives au fonds d'amorçage des rythmes scolaires. Malgré les annonces du Premier ministre confirmant le maintien du fonds d'amorçage pour l'année 2015-2016 pour les 23 000 communes dotées d'une école publique, à condition que soit élaboré un projet éducatif territorial (PEDT), les élus de Haute-Savoie s'associent aux demandes de l'Association des Maires de France et attendent que l'Etat donne au fonds d'amorçage un caractère pérenne.